

appréhension d'être à chaque instant lancé, comme une bombe, vers les nuages, à la recherche de vos membres dispersés aux trente-deux wires de la Lousole par une explosion soudaine!

Now-York étant, en effet, le grand caravane-érail où viennent converger, à peu près forcément, tous ceux de vos milliers de lecteurs du Sud et du Sud-Ouest qui viennent demander au Nord un asile champêtre, ce sera de cette dernière ville que je prendrai par la main le voyageur encore incertain sur le choix de l'Oasis temporaire où il devra planter sa tente d'été, pour le conduire, dans ma prochaine lettre, jusqu'aux chutes mêmes du Niagara.

L'Ermitte de Niagara,

F. F. G.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Dans la séance du 4 mai, O'Connell a annoncé que, sur les vives instances de M. O'Brien, il retirait sa motion pour la mise en liberté de ce dernier.

Les journaux publient une lettre adressée par M. O'Brien à ses commettants pour leur expliquer sa conduite. L'honorable membre argumente, comme O'Connell, en excitant de l'acte d'Union qui n'oblige pas les membres irlandais comme les membres anglais à assister aux séances du parlement.

M. O'Brien déclare en terminant que s'il n'obtient l'approbation de ses commettants il donnera sa démission et attendra des temps meilleurs. Il se peut que devant les recpeurs le soit de bonnet de de soutien qu'on n'obtiendra jamais rien du parlement impérial; mais cela n'est pas soutenable ailleurs.

Dans la même séance (celle du 4), sir Robert Peel a demandé pour lord Hardinge, le vainqueur de Lahore, une pension viagère de 3,000 livres sterling, reversibles sur ses deux

premiers héritiers directs, et une pension de 2,000 livres sterling pour lord Gough. L'honorable baronnet a fait le plus brillant éloge de lord Hardinge, qui a perdu un bras dans l'affaire qui eut lieu le 16 aux Quatre-Bras, en même temps que la bataille de Ligny. Le premier ministre s'est même laissé emporter jusqu'à soutenir que c'est par une manœuvre de lord Hardinge que les Anglais ont gagné la bataille d'Albafra.

Le rapport du bill des céréales ayant été admis, la troisième lecture a dû avoir lieu aujourd'hui lundi, et, selon toute apparence, ce bill sera renvoyé à la chambre des lords vers la fin de la semaine. C'est le duc de Wellington qui le présentera. Le Daily-News fait à ce sujet les réflexions suivantes:

« Le public se montre assez indifférent quant à la question de savoir si la chambre des lords acceptera immédiatement le bill ou si elle commencera par le renvoyer. Si les lords ne l'acceptent pas, tout le monde sait que la conséquence de ce rejet sera l'abolition immédiate et absolue des corn-laws. On ne diffère plus que sur un point, à savoir sur celui de l'utilité d'une chambre des lords considérée comme institution nationale. Les adversaires de la pairie espèrent que les lords seront assez incensés pour repousser le bill; les autres, plus bienveillants pour cette institution, désirent vivement que la chambre des lords ne se mette pas dans une position aussi fautive. Quand au peuple, il ne s'en inquiète guère; il applaudit et sourit aux ligueurs victorieux et attend le résultat de la lutte sans se préoccuper d'une pure formalité. »

OPINIONS DE LA PRESSE ANGLAISE ET FRANÇAISE, SUR LES QUESTIONS AMÉRICAINES.

(L. Constitutionnel.)

L'ANGLETERRE ET LES ÉTATS-UNIS.

Les Anglais, sachant très bien qu'ils ne peuvent atteindre l'Union américaine que dans ses intérêts matériels, tandis que l'Union peut frapper la Grande-Bretagne dans sa puissance en lui enlevant le Canada et le New-Brunswick, sont décidés, ainsi que nous l'avons dit, à accepter tout ce que font les Américains touchant la question de l'Orégon. Les journaux de Londres ne se montrent donc nullement choqués ou inquiets de la résolution prise par le sénat pour la dénonciation du traité d'occupation jointe. Voici comment s'exprime le Times à ce sujet:

« N'obstant les discussions très chaudes auxquelles a donné lieu de l'autre côté de l'Océan la question de l'Orégon et l'extrême réserve avec laquelle cette question a été traitée parmi nous, il n'en existe pas moins au fond des esprits un désir sincère de terminer amiablement cet affaire; et nous espérons que les efforts des deux gouvernements, pour arriver à ce but, sans compromettre l'honneur et les intérêts des deux pays, seront couronnés de succès. C'est dans cet esprit que nous recevons l'avertissement ayant pour objet de mettre un terme à l'occupation jointe. L'abrogation du traité d'occupation jointe fortifie notre position au lieu de l'affaiblir, et nous ne doutons pas qu'immédiatement après avoir reçu l'avertissement, nos ministres ne s'empressent de déclarer rétroactivement et franchement à l'Union américaine quels sont les droits qu'ils ont toujours défendus et qu'ils ont résolu de maintenir. Jusqu'à ce moment nous avons déterminé exactement la ligne jusqu'à laquelle nous nous refusons à aller. Hors de cette ligne, il y a des dangers et de l'honneur. Nous conservons cette position et nous espérons que les ministres y adhéreront avec la même fermeté, convaincus que la voix unanime du peuple anglais les soutiendra dans le maintien de nos justes droits et le désir de conserver la paix. »

(Le Siècle.)

MEXIQUE.

La disposition de plusieurs provinces mexicaines à s'annexer aux États-Unis est devenue manifeste. L'habile politique de M. Guizot n'a pas peu contribué à déterminer ce mouvement. On sait que pour faire sa cour à l'Angleterre l'homme d'État du 29 octobre imagina trois choses: de protester contre l'annexion du Texas, de déclarer à l'avance que si la guerre éclatait entre l'Amérique et l'Angleterre, la France resterait neutre; enfin, de dire que l'Europe était intéressée à ce que les races du Nord n'absorbassent pas les races du Midi sur le continent américain.

Cette résolution violente de Paredès ne fera que hâter le dénouement. Le général américain Taylor, qui s'est porté sur le Rio-Grande n'y a rencontré que 4,000 Mexicains déguenillés qui, s'ils tiraient un seul coup de canon, autoiseraient la prise de Matamoros déjà évacuée par les autorités. Le Yucatan maintient avec fermeté son indépendance, et l'on doit tenir pour certain que les provinces septentrionales se prononceront à l'approche des troupes américaines et demanderont l'annexion aux États-Unis.

On parle du rappel de Santa-Anna; mais Santa-Anna ne peut rien pour le Mexique, où il a semé le désordre et l'esprit de rapine. Il n'y avait qu'un parti à prendre, c'était de favoriser le retour au système fédératif. L'amiral Baulin aurait voulu se prononcer dans ce sens lors de l'expédition d'Uloa; il en fut empêché par ses instructions. Aujourd'hui que toutes les chances sont en faveur de l'ambition territoriale des États-Unis, nous n'avons, laissant l'Amérique suivre sa pente naturelle, qu'à développer notre puissance navale dans la Méditerranée, où nous sommes assurés de ne rencontrer jamais l'hostilité des États-Unis.

CORRESPONDANCE.

BOTANIQUE.

No. 1.

Monsieur l'Éditeur,

J'apprends en ce moment qu'un médecin distingué de cette ville, se propose de donner, aussitôt qu'il se trouvera un nombre suffisant de personnes pour suivre le cours, des leçons sur la Botanique, science encore peu appréciée en ce pays; une permission vous de vous envoyer de temps à autre, quelques lignes publiées dans un ouvrage fait par une société de Naturalistes, sur l'utilité et les avantages de cette belle partie de l'histoire naturelle. Puis-je par ce moyen répandre le goût de cette aimable et utile science, et réveiller plusieurs de nos compatriotes qui ont l'avantage d'en posséder la connaissance, et inspirer à ceux qui n'ont pas, le désir de l'acquérir. La connaissance des plantes n'est pas seulement nécessaire au médecin, à l'agronome, au jardinier, à l'herboriste, elle intéresse encore tous ceux qui cultivent les beaux arts ou les arts utiles.

Est-il d'ailleurs une étude plus attrayante pour l'homme, quelque soit sa condition ou sa fortune? En est-il une plus convenable à tous les âges et plus propre à charmer nos loisirs ou à tempérer nos peines? Elle nous rend le séjour des champs délicieux; elle fortifie notre corps par un exercice salutaire; nous garantit de la paresse et du vent des passions; nous soustrait au vain babillage des importuns; et nous donne des goûts simples, préférables cent fois à tous les frivoles amusements des villes. Le botaniste ne peut pas faire un pas dans la campagne sans se voir aussitôt entouré d'objets charmants qui sollicitent ses regards et retiennent son attention. Seul au milieu d'un peuple de végétaux il converse paisiblement avec eux, les interroge en présence de la nature, et leur arrache leurs secrets. Quels transports de joie il éprouve alors!

L'hiver il joint encore, quand assis au coin de son feu, il voit dans son herbier, les plantes qu'il a cueillies pendant la belle saison. Elles sont à la végétation, sans mouvement et sans vie, mais elles lui rappellent ses promenades champêtres et les doux instants qu'il a passés à les observer, lorsqu'elles étaient brillantes de grâces et de fraîcheur; les beaux jours mêmes de cette saison stérile, il peut encore en parcourant les bois dépourvus de leur verdure, consulter, étudier la nature, dans quelques unes de ses productions, non moins admirables et qui sont en pleine force en hiver, les mousses, les hépatiques, les lichens et quelques champignons qui croissent sur les bois morts. Dans ses voyages il goûte d'autres plaisirs toujours nouveaux et renouvellés. Chaque pays ajoute à ses connaissances et à ses richesses: plus il s'éloigne des habitations des hommes, plus son trésor s'accroît; les contrées les plus sauvages, les déserts les plus affreux, sont pour lui des champs fertiles où il trouve abondamment à moissonner.

Tels sont en abrégé, les avantages et les douces jouissances que procure l'amour des plantes.

Le prochain No. donnera la définition de la botanique et l'objet de cette science.

En acquiesçant à mes vœux vous obligerez, monsieur.

Votre très humble et obéissant serviteur.

D.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 16 JUIN, 1846.

L'HONORABLE D. B. VIGER,

ET LES BIENS DES JÉSUITES.

La question des biens des Jésuites est encore le texte des conversations politiques. Nonobstant la protestation des évêques, le bill d'appropriation a reçu la sanction du gouvernement; il n'en pouvait être autrement, après la conduite du président du conseil et de ses collègues du Bas-Canada durant la discussion. Après avoir élevé la voix si chaleureusement contre les droits que réclamait l'Épiscopat pour les Bas-Canadiens catholiques, M. Viger a dû naturellement appuyer la sanction de cette iniquité politique par le chef de l'exécutif; il l'a fait de gaieté de cœur et avec d'autant moins de répugnance qu'il agit toujours, comme vous savez, sous l'influence de fortes convictions.

Il faut avouer que ses convictions politiques, morales et philosophiques sont bien changées depuis quelques années; mais il a beau dire et beau faire il ne nous persuadera jamais qu'en attachant son nom à des actes patents d'injustice et de spoliation, comme celui qui vient d'être consommé, il le fait avec la conscience de bien faire.

En 1835, dans un pamphlet publié par M. Viger, nous trouvons le paragraphe suivant, qui servira à prouver la grande transformation qui s'est opérée dans les convictions de ce monsieur.

« Quels devaient être les sentiments des habitants de la province en voyant en même temps les biens des Jésuites, consacrés à l'éducation du pays pour des fondations, qui, même après la destruction de cet ordre, avaient été respectés par les gouvernements les plus despotiques de l'Europe, rester entre les mains de l'administration comme un objet d'agrément pour ses partisans? Aux demandes de l'Assemblée de mettre sous ses yeux des états de ces revenus comme de l'emploi qu'on en faisait, on avait opposé des refus vagues. On avait converti le superbe collège, établi par ces religieux sur une des places les plus élevées comme les plus fréquentées de la capitale, en logement pour des troupes. On en avait fait des casernes! Des sentinelles, placées à chaque porte de ce temple de la science, pouvaient alors, devant encore aujourd'hui fermer à la jeunesse l'entrée du lieu où ses pères allaient jadis recevoir à la fois les leçons de la science et des mœurs! »

Maintenant à quoi tendait l'amendement de M. Morin? N'était-ce pas à faire remettre ces biens aux évêques catholiques, pour des fondations pour lesquelles les Jésuites eux-mêmes les employaient, et qui même après la destruction de cet ordre avaient été respectées par les gouvernements les plus despotiques de l'Europe? Ces fondations n'étaient-elles pas essentiellement catholiques? Pourquoi donc, M. Viger, vous êtes vous prononcé si fortement durant ces débats, pour la répartition de ces biens entre les protestants et les catholiques? Quand vous écriviez les lignes ci-dessus en 1835, ne connaissiez-vous pas l'existence et les dispositions de l'acte de 1832, qui semble aujourd'hui être votre grand cheval de bataille? Vous avez donc voté cette fois-ci, comme tant d'autres fois, contre les intérêts les plus chers de vos compatriotes, par servilité et par amour du pouvoir. Le pays en conservera longtemps le souvenir.

M. Viger ne se contente pas de voter, il se contente pas d'attaquer le catholicisme en Europe et en Amérique; le lendemain des débats il écrit dans l'Aurore, avec cette modestie qu'on lui connaît:

« Jamais M. Viger n'a parlé dans la chambre avec plus d'avantages, n'a invoqué plus de faits indubitables ou de principes d'une rigoureuse exactitude qu'il ne l'a fait sur la proposition de M. Cayley relatif à l'emploi des revenus des biens des Jésuites. »

Après que la chambre eut adopté la résolution de M. Cayley; après que la grande majorité de la représentation Bas-Canadienne eut en vain réclamé nos justes droits, nos évêques crurent devoir protester contre un si flagrant acte de brigandage. Ils protestèrent en effet. Leur protestation fit le tour des journaux, signés des quatre évêques catholiques du Bas-Canada. M. Viger prend la plume et écrit avec sa politesse ordinaire:

« Nous ne savons que penser de la requête qu'on publie comme étant celle de nos évêques au sujet des biens des Jésuites. Ce document ferait supposer qu'ils ont perdu de vue quelques considérations d'une grande importance à ce sujet, etc., etc. »

Comme vous voyez, son que penser banal exprime d'abord un doute sur l'authenticité du document; et ensuite les évêques, comme le clergé entier et les membres du Bas-Canada et le peuple catholique ont perdu de vue quelques considérations d'une grande importance, etc., etc. Enfin M. Viger termine cet article de l'Aurore du 6 juin, par les mots consolateurs qui suivent:

« Observons maintenant, sans parler du langage honnête des ministres dans la chambre, à l'égard des biens des Jésuites qu'un moyen de la mesure qu'ils ont proposée, les établissements d'éducation catholique recevront cette année plus de deux mille louis qu'ils n'avaient jusqu'à présent reçu. Quel sujet de plainte pour les catholiques! »

Nous ajouterons, quelle libéralité! vraiment M. le président du conseil, votre logique est merveilleuse, mais elle n'est pas tout à fait d'accord avec celle d'Aristote; nous pourrions tout vous enlever, mais nous vous enlèverions seulement la moitié ou les trois quarts; donc, vous n'avez pas droit de vous plaindre.

M. Viger ne sait que penser de la requête des évêques. Nous ne sommes nullement étonnés de cela: il y a trouvé trop de patriotisme, trop de sentiments vraiment canadiens, et d'ailleurs il ne sait que penser de tout ce qui se passe dans le monde et autour de lui; ses notions des hommes et des choses, sont tellement bouleversées, qu'il s'étonne de tout; son aberration mentale est si complète, qu'il s'étonne que tout le monde ne soit pas d'accord avec lui, sur toutes les questions de droit public, de morale publique et de liberté universelle; il s'étonne encore que le peuple entier ne se courbe pas sous l'omnipotence de sa pensée et de sa logique; il s'étonne de ce que ses compatriotes n'ap-

précient pas mieux sa politique rétrograde et humiliante, et les efforts constants qu'il fait pour les servir, en les débarrassant bien vite de toutes ces choses que l'on appelle des droits politiques.

Mais ce qui l'étonne encore plus que tout cela, c'est que la Revue Canadienne ait pris la liberté grande de suivre ses pas, de l'observer de l'étudier, et de donner de temps à autre au bon public un petit mot de sa façon sur les mouvements, les faits et gestes, les interminables discours, les élocutions sporadiques du vénérable président du conseil. Il se plaint que nous n'avons qu'un but, qu'une pensée; cette pensée, c'est de l'insulter. L'idée d'entendre un ministre, un homme politique se plaindre de ce que les journaux le tiennent de temps à autres ou même continuellement sur la sellette, est vraiment pitoyable; M. Viger émettant sur la scène politique n'appartient-il pas à la presse politique? nos attaques contre lui n'ont-elles pas été toujours adressées à l'homme politique? nous ne sachions pas que nous ayons jamais écrit un mot sur sa vie privée; mais quand M. Viger sur des questions vitales, comme celle des Jésuites, par exemple, non seulement est disposé à sacrifier les droits de ses frères, mais ose élever la voix contre tout ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux; quand il attaque ces institutions contre lesquelles un catholique ne doit jamais laisser échapper la moindre parole de soupçon; il trouvera toujours la Revue Canadienne dans la voie du devoir, disposée à dire franchement sa pensée, sans crainte et sans hésitation; et alors elle trouvera toujours de l'écho dans l'opinion publique. Le peuple avec son sens juste et droit se trompe rarement dans l'appréciation des questions et des hommes politiques. D'abord, comme nous mêmes, il ne croit pas que M. Viger pouvait se tromper sur les moyens, mais voulait vraiment le bien du pays; mais il a été bien vite éclairé sur les vrais sentiments, les motifs réels qui le faisaient agir, et il a pu apprécier en même temps, ce que M. Viger écrivait encore dans ce pamphlet de 1835 que nous citions tout à l'heure, « que jamais on n'avait vu la cupidité se rassasier de spoliations, plus que la soif de l'ambition s'étancher par l'accroissement du pouvoir. »

Revenons aux arguments de M. Viger sur la question des Jésuites; M. Viger nous dit qu'il faut remonter à la fondation des biens des Jésuites; en partant de là ne faut-il pas conclure que ces biens appartiennent aux catholiques de la province entière, selon leur nombre respectif dans chaque section et selon leurs besoins? Ce n'est pas ainsi que raisonne M. Viger; selon lui le Haut-Canada aurait droit à la moitié de ces biens. Il continue: « Que dire de l'emploi qu'il faudrait faire de ces revenus pour les missions sauvages? On peut en dire maintenant, quo M. Viger a privé ces malheureux sauvages de la principale ressource, qui leur avait été donnée, pour les retirer de l'état de barbarie et d'ignorance où ils sont plongés. On pourra dire plus tard que si les Jésuites ou les évêques qui les représentent n'avaient pas été dépossédés par le vote de M. Viger, les bienfaits de la civilisation et du christianisme auraient été portés chez ces tribus d'hommes, qui, comme M. Viger, ont une âme à sauver et qui restent encore longtemps dans les ténèbres du paganisme, parce que M. Viger a sanctionné la spoliation des biens, qui ont été donnés pour subvenir aux besoins de ceux qui se vouent à leur instruction. »

Mais, dit M. Viger les évêques n'ont pas le droit de réclamer ces biens, parce qu'ils ne leur ont jamais été donnés; ce ne pourrait être que comme communauté qu'ils possèdent d'abord, et qui n'existe plus. Cette communauté n'était elle pas tenue de faire un certain emploi de ces biens, de les appliquer à certaines fondations? Pourquoi donc, M. Viger, vous êtes vous prononcé si fortement durant ces débats, pour la répartition de ces biens entre les protestants et les catholiques? Quand vous écriviez les lignes ci-dessus en 1835, ne connaissiez-vous pas l'existence et les dispositions de l'acte de 1832, qui semble aujourd'hui être votre grand cheval de bataille? Vous avez donc voté cette fois-ci, comme tant d'autres fois, contre les intérêts les plus chers de vos compatriotes, par servilité et par amour du pouvoir. Le pays en conservera longtemps le souvenir.

M. Viger ne se contente pas de voter, il se contente pas d'attaquer le catholicisme en Europe et en Amérique; le lendemain des débats il écrit dans l'Aurore, avec cette modestie qu'on lui connaît:

« Jamais M. Viger n'a parlé dans la chambre avec plus d'avantages, n'a invoqué plus de faits indubitables ou de principes d'une rigoureuse exactitude qu'il ne l'a fait sur la proposition de M. Cayley relatif à l'emploi des revenus des biens des Jésuites. »

Après que la chambre eut adopté la résolution de M. Cayley; après que la grande majorité de la représentation Bas-Canadienne eut en vain réclamé nos justes droits, nos évêques crurent devoir protester contre un si flagrant acte de brigandage. Ils protestèrent en effet. Leur protestation fit le tour des journaux, signés des quatre évêques catholiques du Bas-Canada. M. Viger prend la plume et écrit avec sa politesse ordinaire:

« Nous ne savons que penser de la requête qu'on publie comme étant celle de nos évêques au sujet des biens des Jésuites. Ce document ferait supposer qu'ils ont perdu de vue quelques considérations d'une grande importance à ce sujet, etc., etc. »

Comme vous voyez, son que penser banal exprime d'abord un doute sur l'authenticité du document; et ensuite les évêques, comme le clergé entier et les membres du Bas-Canada et le peuple catholique ont perdu de vue quelques considérations d'une grande importance, etc., etc. Enfin M. Viger termine cet article de l'Aurore du 6 juin, par les mots consolateurs qui suivent:

« Observons maintenant, sans parler du langage honnête des ministres dans la chambre, à l'égard des biens des Jésuites qu'un moyen de la mesure qu'ils ont proposée, les établissements d'éducation catholique recevront cette année plus de deux mille louis qu'ils n'avaient jusqu'à présent reçu. Quel sujet de plainte pour les catholiques! »

Nous ajouterons, quelle libéralité! vraiment M. le président du conseil, votre logique est merveilleuse, mais elle n'est pas tout à fait d'accord avec celle d'Aristote; nous pourrions tout vous enlever, mais nous vous enlèverions seulement la moitié ou les trois quarts; donc, vous n'avez pas droit de vous plaindre.

M. Viger ne sait que penser de la requête des évêques. Nous ne sommes nullement étonnés de cela: il y a trouvé trop de patriotisme, trop de sentiments vraiment canadiens, et d'ailleurs il ne sait que penser de tout ce qui se passe dans le monde et autour de lui; ses notions des hommes et des choses, sont tellement bouleversées, qu'il s'étonne de tout; son aberration mentale est si complète, qu'il s'étonne que tout le monde ne soit pas d'accord avec lui, sur toutes les questions de droit public, de morale publique et de liberté universelle; il s'étonne encore que le peuple entier ne se courbe pas sous l'omnipotence de sa pensée et de sa logique; il s'étonne de ce que ses compatriotes n'ap-

précient pas mieux sa politique rétrograde et humiliante, et les efforts constants qu'il fait pour les servir, en les débarrassant bien vite de toutes ces choses que l'on appelle des droits politiques.

Mais ce qui l'étonne encore plus que tout cela, c'est que la Revue Canadienne ait pris la liberté grande de suivre ses pas, de l'observer de l'étudier, et de donner de temps à autre au bon public un petit mot de sa façon sur les mouvements, les faits et gestes, les interminables discours, les élocutions sporadiques du vénérable président du conseil. Il se plaint que nous n'avons qu'un but, qu'une pensée; cette pensée, c'est de l'insulter. L'idée d'entendre un ministre, un homme politique se plaindre de ce que les journaux le tiennent de temps à autres ou même continuellement sur la sellette, est vraiment pitoyable; M. Viger émettant sur la scène politique n'appartient-il pas à la presse politique? nous ne sachions pas que nous ayons jamais écrit un mot sur sa vie privée; mais quand M. Viger sur des questions vitales, comme celle des Jésuites, par exemple, non seulement est disposé à sacrifier les droits de ses frères, mais ose élever la voix contre tout ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux; quand il attaque ces institutions contre lesquelles un catholique ne doit jamais laisser échapper la moindre parole de soupçon; il trouvera toujours la Revue Canadienne dans la voie du devoir, disposée à dire franchement sa pensée, sans crainte et sans hésitation; et alors elle trouvera toujours de l'écho dans l'opinion publique. Le peuple avec son sens juste et droit se trompe rarement dans l'appréciation des questions et des hommes politiques. D'abord, comme nous mêmes, il ne croit pas que M. Viger pouvait se tromper sur les moyens, mais voulait vraiment le bien du pays; mais il a été bien vite éclairé sur les vrais sentiments, les motifs réels qui le faisaient agir, et il a pu apprécier en même temps, ce que M. Viger écrivait encore dans ce pamphlet de 1835 que nous citions tout à l'heure, « que jamais on n'avait vu la cupidité se rassasier de spoliations, plus que la soif de l'ambition s'étancher par l'accroissement du pouvoir. »

Revenons aux arguments de M. Viger sur la question des Jésuites; M. Viger nous dit qu'il faut remonter à la fondation des biens des Jésuites; en partant de là ne faut-il pas conclure que ces biens appartiennent aux catholiques de la province entière, selon leur nombre respectif dans chaque section et selon leurs besoins? Ce n'est pas ainsi que raisonne M. Viger; selon lui le Haut-Canada aurait droit à la moitié de ces biens. Il continue: « Que dire de l'emploi qu'il faudrait faire de ces revenus pour les missions sauvages? On peut en dire maintenant, quo M. Viger a privé ces malheureux sauvages de la principale ressource, qui leur avait été donnée, pour les retirer de l'état de barbarie et d'ignorance où ils sont plongés. On pourra dire plus tard que si les Jésuites ou les évêques qui les représentent n'avaient pas été dépossédés par le vote de M. Viger, les bienfaits de la civilisation et du christianisme auraient été portés chez ces tribus d'hommes, qui, comme M. Viger, ont une âme à sauver et qui restent encore longtemps dans les ténèbres du paganisme, parce que M. Viger a sanctionné la spoliation des biens, qui ont été donnés pour subvenir aux besoins de ceux qui se vouent à leur instruction. »

Mais, dit M. Viger les évêques n'ont pas le droit de réclamer ces biens, parce qu'ils ne leur ont jamais été donnés; ce ne pourrait être que comme communauté qu'ils possèdent d'abord, et qui n'existe plus. Cette communauté n'était elle pas tenue de faire un certain emploi de ces biens, de les appliquer à certaines fondations? Pourquoi donc, M. Viger, vous êtes vous prononcé si fortement durant ces débats, pour la répartition de ces biens entre les protestants et les catholiques? Quand vous écriviez les lignes ci-dessus en 1835, ne connaissiez-vous pas l'existence et les dispositions de l'acte de 1832, qui semble aujourd'hui être votre grand cheval de bataille? Vous avez donc voté cette fois-ci, comme tant d'autres fois, contre les intérêts les plus chers de vos compatriotes, par servilité et par amour du pouvoir. Le pays en conservera longtemps le souvenir.

M. Viger ne se contente pas de voter, il se contente pas d'attaquer le catholicisme en Europe et en Amérique; le lendemain des débats il écrit dans l'Aurore, avec cette modestie qu'on lui connaît:

« Jamais M. Viger n'a parlé dans la chambre avec plus d'avantages, n'a invoqué plus de faits indubitables ou de principes d'une rigoureuse exactitude qu'il ne l'a fait sur la proposition de M. Cayley relatif à l'emploi des revenus des biens des Jésuites. »

Après que la chambre eut adopté la résolution de M. Cayley; après que la grande majorité de la représentation Bas-Canadienne eut en vain réclamé nos justes droits, nos évêques crurent devoir protester contre un si flagrant acte de brigandage. Ils protestèrent en effet. Leur protestation fit le tour des journaux, signés des quatre évêques catholiques du Bas-Canada. M. Viger prend la plume et écrit avec sa politesse ordinaire:

« Nous ne savons que penser de la requête qu'on publie comme étant celle de nos évêques au sujet des biens des Jésuites. Ce document ferait supposer qu'ils ont perdu de vue quelques considérations d'une grande importance à ce sujet, etc., etc. »

Comme vous voyez, son que penser banal exprime d'abord un doute sur l'authenticité du document; et ensuite les évêques, comme le clergé entier et les membres du Bas-Canada et le peuple catholique ont perdu de vue quelques considérations d'une grande importance, etc., etc. Enfin M. Viger termine cet article de l'Aurore du 6 juin, par les mots consolateurs qui suivent:

« Observons maintenant, sans parler du langage honnête des ministres dans la chambre, à l'égard des biens des Jésuites qu'un moyen de la mesure qu'ils ont proposée, les établissements d'éducation catholique recevront cette année plus de deux mille louis qu'ils n'avaient jusqu'à présent reçu. Quel sujet de plainte pour les catholiques! »

Nous ajouterons, quelle libéralité! vraiment M. le président du conseil, votre logique est merveilleuse, mais elle n'est pas tout à fait d'accord avec celle d'Aristote; nous pourrions tout vous enlever, mais nous vous enlèverions seulement la moitié ou les trois quarts; donc, vous n'avez pas droit de vous plaindre.

M. Viger ne sait que penser de la requête des évêques. Nous ne sommes nullement étonnés de cela: il y a trouvé trop de patriotisme, trop de sentiments vraiment canadiens, et d'ailleurs il ne sait que penser de tout ce qui se passe dans le monde et autour de lui; ses notions des hommes et des choses, sont tellement bouleversées, qu'il s'étonne de tout; son aberration mentale est si complète, qu'il s'étonne que tout le monde ne soit pas d'accord avec lui, sur toutes les questions de droit public, de morale publique et de liberté universelle; il s'étonne encore que le peuple entier ne se courbe pas sous l'omnipotence de sa pensée et de sa logique; il s'étonne de ce que ses compatriotes n'ap-

précient pas mieux sa politique rétrograde et humiliante, et les efforts constants qu'il fait pour les servir, en les débarrassant bien vite de toutes ces choses que l'on appelle des droits politiques.

Mais ce qui l'étonne encore plus que tout cela, c'est que la Revue Canadienne ait pris la liberté grande de suivre ses pas, de l'observer de l'étudier, et de donner de temps à autre au bon public un petit mot de sa façon sur les mouvements, les faits et gestes, les interminables discours, les élocutions sporadiques du vénérable président du conseil. Il se plaint que nous n'avons qu'un but, qu'une pensée; cette pensée, c'est de l'insulter. L'idée d'entendre un ministre, un homme politique se plaindre de ce que les journaux le tiennent de temps à autres ou même continuellement sur la sellette, est vraiment pitoyable; M. Viger émettant sur la scène politique n'appartient-il pas à la presse politique? nous ne sachions pas que nous ayons jamais écrit un mot sur sa vie privée; mais quand M. Viger sur des questions vitales, comme celle des Jésuites, par exemple, non seulement est disposé à sacrifier les droits de ses frères, mais ose élever la voix contre tout ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux; quand il attaque ces institutions contre lesquelles un catholique ne doit jamais laisser échapper la moindre parole de soupçon; il trouvera toujours la Revue Canadienne dans la voie du devoir, disposée à dire franchement sa pensée, sans crainte et sans hésitation; et alors elle trouvera toujours de l'écho dans l'opinion publique. Le peuple avec son sens juste et droit se trompe rarement dans l'appréciation des questions et des hommes politiques. D'abord, comme nous mêmes, il ne croit pas que M. Viger pouvait se tromper sur les moyens, mais voulait vraiment le bien du pays; mais il a été bien vite éclairé sur les vrais sentiments, les motifs réels qui le faisaient agir, et il a pu apprécier en même temps, ce que M. Viger écrivait encore dans ce pamphlet de 1835 que nous citions tout à l'heure, « que jamais on n'avait vu la cupidité se rassasier de spoliations, plus que la soif de l'ambition s'étancher par l'accroissement du pouvoir. »

Revenons aux arguments de M. Viger sur la question des Jésuites; M. Viger nous dit qu'il faut remonter à la fondation des biens des Jésuites; en partant de là ne faut-il pas conclure que ces biens appartiennent aux catholiques de la province entière, selon leur nombre respectif dans chaque section et selon leurs besoins? Ce n'est pas ainsi que raisonne M. Viger; selon lui le Haut-Canada aurait droit à la moitié de ces biens. Il continue: « Que dire de l'emploi qu'il faudrait faire de ces revenus pour les missions sauvages? On peut en dire maintenant, quo M. Viger a privé ces malheureux sauvages de la principale ressource, qui leur avait été donnée, pour les retirer de l'état de barbarie et d'ignorance où ils sont plongés. On pourra dire plus tard que si les Jésuites ou les évêques qui les représentent n'avaient pas été dépossédés par le vote de M. Viger, les bienfaits de la civilisation et du christianisme auraient été portés chez ces tribus d'hommes, qui, comme M. Viger, ont une âme à sauver et qui restent encore longtemps dans les ténèbres du paganisme, parce que M. Viger a sanctionné la spoliation des biens, qui ont été donnés pour subvenir aux besoins de ceux qui se vouent à leur instruction. »

Mais, dit M. Viger les évêques n'ont pas le droit de réclamer ces biens, parce qu'ils ne leur ont jamais été donnés; ce ne pourrait être que comme communauté qu'ils possèdent d'abord, et qui n'existe plus. Cette communauté n'était elle pas tenue de faire un certain emploi de ces biens, de les appliquer à certaines fondations? Pourquoi donc, M. Viger, vous êtes vous prononcé si fortement durant ces débats, pour la répartition de ces biens entre les protestants et les catholiques? Quand vous écriviez les lignes ci-dessus en 1835, ne connaissiez-vous pas l'existence et les dispositions de l'acte de 1832, qui semble aujourd'hui être votre grand cheval de bataille? Vous avez donc voté cette fois-ci, comme tant d'autres fois, contre les intérêts les plus chers de vos compatriotes, par servilité et par amour du pouvoir. Le pays en conservera longtemps le souvenir.

M. Viger ne se contente pas de voter, il se contente pas d'attaquer le catholicisme en Europe et en Amérique; le lendemain des débats il écrit dans l'Aurore, avec cette modestie qu'on lui connaît:

« Jamais M. Viger n'a parlé dans la chambre avec plus d'avantages, n'a invoqué plus de faits indubitables ou de principes d'une rigoureuse exactitude qu'il ne l'a fait sur la proposition de M. Cayley relatif à l'emploi des revenus des biens des Jésuites. »

Après que la chambre eut adopté la résolution de M. Cayley; après que la grande majorité de la représentation Bas-Canadienne eut en vain réclamé nos justes droits, nos évêques crurent devoir protester contre un si flagrant acte de brigandage. Ils protestèrent en effet. Leur protestation fit le tour des journaux, signés des quatre évêques catholiques du Bas-Canada. M. Viger prend la plume et écrit avec sa politesse ordinaire:

« Nous ne savons que penser de la requête qu'on publie comme étant celle de nos évêques au sujet des biens des Jésuites. Ce document ferait supposer qu'ils ont perdu de vue quelques considérations d'une grande importance à ce sujet, etc., etc. »

Comme vous voyez, son que penser banal exprime d'abord un doute sur l'authenticité du document; et ensuite les évêques, comme le clergé entier et les membres du Bas-Canada et le peuple catholique ont perdu de vue quelques considérations d'une grande importance, etc., etc. Enfin M. Viger termine cet article de l'Aurore du 6 juin, par les mots consolateurs qui suivent:

« Observons maintenant, sans parler du langage honnête des ministres dans la chambre, à l'égard des biens des Jésuites qu'un moyen de la mesure qu'ils ont proposée, les établissements d'éducation catholique recevront cette année plus de deux mille louis qu'ils n'avaient jusqu'à présent reçu. Quel sujet de plainte pour les catholiques! »

Nous ajouterons, quelle libéralité! vraiment M. le président du conseil, votre logique est merveilleuse, mais elle n'est pas tout à fait d'accord avec celle d'Aristote; nous pourrions tout vous enlever, mais nous vous enlèverions seulement la moitié ou les trois quarts; donc, vous n'avez pas droit de vous plaindre.

M. Viger ne sait que penser de la requête des évêques. Nous ne sommes nullement étonnés de cela: il y a trouvé trop de patriotisme, trop de sentiments vraiment canadiens, et d'ailleurs il ne sait que penser de tout ce qui se passe dans le monde et autour de lui; ses notions des hommes et des choses, sont tellement bouleversées, qu'il s'étonne de tout; son aberration mentale est si complète, qu'il s'éton